

**AMICALE LAIQUE DE
CHATEAU THEBAUD**



**COMPTE RENDU DU CA
du 18.01.1994
ECOLE PUBLIQUE**

Présents : Marcel CANONNET, Président d'honneur, Laurent AVERTY, Emile BOULIGAND, Dominique BOURDON, Bernard COUPRIE, Nicole EVIN, Marylène FUSELIER, Jacques FUSELIER, Muriel GUILLOREL, Gaby GOURDON, Serge MECHINEAU, Michel MERLET, Paulette OLLIVIER, Claude PAQUER, Marc PENISSON, Jean Michel ROBUCHON, Françoise SIMON, Yves TOUBLANC.

Excusés : Michèle BASTARD, Marie Thé FORTIN, Domnin HERBRETEAU, Christian MORICEAU, Joël SIMON.

Ordre du jour

- ①- Bilan de la manifestation du 16 janvier
- ②- Bilan arbre de Noël
- ③- Soirée LOTO
- ④- Soirée JAZZ
- ⑤- Dîner dansant
- ⑥- Divers

① BILAN DE LA "MANIF"

De 600.000 à 1.000.000 manifestants, se sont retrouvés pour cette grande manifestation pour le soutien à l'école publique. 10.000 personnes sont venues de Loire Atlantique dont 26 adhérents de l'Amicale Laïque de Château Thébaud, qui propose de participer aux frais de transport à raison de 75 francs par personne (suite aux dons qui ont été faits à cette occasion), l'excédent sera reversé à la F.A.L.

② ARBRE DE NOEL

Cette année on note une meilleure participation à cette soirée réservée aux enfants. Les réactions à la suite du spectacle sont partagées. Il faut savoir que ce spectacle est à l'origine prévu pour un public plus restreint (moins de 100 personnes). Le vendredi soir semble être une bonne soirée pour la fête, (à conserver).

Sur le plan financier, cette soirée n'est jamais "positive", le déficit est supporté pour moitié par la FCPE et l'autre moitié par l'Amicale Laïque (993 F/2).

③ SOIREE LOTO

Elle aura lieu le 29 janvier 1994.

Répartition des taches :

- Ouverture de la salle à 8 heures
- Début de la soirée à 20 h 30
- Vente des cartons : Françoise SIMON et Jacques FUSELIER
- Contrôle des cartons : Dominique BOURDON, Yves TOUBLANC et Michel MERLET
- Récupération des clés à la Mairie : Nicole EVIN
- Mise en place de la sono : Gaby GOURDON
- Demande d'ouverture du bar : Jean Michel ROBUCHON
- Tenue du bar : Marylène FUSELIER, Jean Pierre EVIN et Bernard COUPRIE

④ SOIREE JAZZ

Elle aura lieu le 19 mars 1994.

Claude PAQUER rencontre les musiciens le 22 janvier pour constituer le groupe (environ 4 musiciens).

⑤ DINER DANSANT

Il aura lieu le 9 avril 1994.

L'animation sera assurée par Laurent AVERTY comme l'année passée. L'orchestre PANORAMA n'étant pas libre cette année.

⑥ DIVERS

Un débat sur la BOSNIE est prévu le vendredi 18 février à VALLET. Le lieu n'est pas encore défini.

Un étagère du local DESMAS a cédé, une intervention des bricoleurs est nécessaire.

Une bâche va être commandée (celle qui était perdue est retrouvée à VERTOU).

Les bricoleurs doivent se réunir pour préparer le renouvellement du podium (toutes les bonnes idées et les bonnes volontés seront bienvenues)

INTER AMICALE : Bernard COUPRIE fait part de son indignation contre une attaque menée par un membre de l'inter amicale vis à vis d'un adhérent d'amicale laïque et de son choix d'école privée pour des études spécifiques. Il demande une intervention pour des excuses publiques.

✓ **LE REPAS ANNUEL DE L'AMICALE EST PREVU LE 12 FEVRIER AUX ARCADES**
Réservez votre soirée

La galette des rois clôture ce CA.

 **Prochain CA le 07 février 1994**

AMICALE LAIQUE - FCPE - DDEN - ENSEIGNANTS

CHATEAU THEBAUD

ECOLE PUBLIQUE : PUISSANTE DEMONSTRATION

La journée du 16 janvier 1994 a été longue pour les 26 personnes de CHATEAU THEBAUD qui sont montées à PARIS manifester pour la défense de l'école publique. (L'organisation du transport a bénéficié du soutien financier de nombreuses personnes qui n'avaient pu venir).

Partis par le train blanc à 7 heures du matin, nous sommes arrivés à PARIS à 10 heures. La gare Montparnasse fourmillait de défenseurs de la laïcité, banderoles sous le bras, venus de tout l'Ouest. Dans le défilé, nous étions placés dans la délégation de Loire Atlantique. Nous avons retrouvé sous la banderole "INTER AMICALE SEVRE ET MAINE", les représentants de Montbert, Aigrefeuille, Maisdon, La Chapelle Heulin, Basse Goulaine, Haute Goulaine, Vallet, Vertou, Clisson, Remouillé etc...

Sous la pluie et de bonne humeur, nous avons attendu près de 3 heures, puis défilé de Bonne Nouvelle à République, puis jusqu'à Nation pour certains, noyés dans la foule des centaines de milliers de personnes venues de toute la France. Fatigués mais contents nous sommes revenus à Château Thébaud vers 21 heures 30.

CETTE JOURNEE ETAIT NECESSAIRE

L'enseignement est obligatoire pour les jeunes de moins de 16 ans, il doit être accessible à tous dans les mêmes conditions de gratuité, de qualité et de laïcité. Il doit être un formidable moyen d'intégration et de lutte contre l'exclusion (100 000 enfants sortent tous les ans du système éducatif sans formation).

➡ Dans la région il faut rester mobilisés

- En Loire Atlantique, 32 communes n'ont pas encore d'école Publique.
- En Vendée, 52% des enfants sont scolarisés dans le privé.
- Dans le Morbihan, 65 communes n'ont pas non plus d'école Publique.
- 8 postes d'enseignants du primaire vont être supprimés à la rentrée 1994 en Loire Atlantique.
- Sans parler des centaines d'étudiants qui n'ont pas de place à l'université de Nantes (amphis surchargés, manque de professeurs, ...).

Si des familles font le choix de mettre leurs enfants dans le privé parce qu'ils ont la perception qu'ils auront plus de chance, cela n'est pas normal. Il faut rendre et donner confiance dans le service public et cela passe essentiellement par des moyens supplémentaires.

➤ Ces moyens sont souvent détournés dans notre région au profit du secteur privé :

☉ Il suffit de créer une section "Techno" dans un collège ou un BTS dans un lycée pour pouvoir drainer l'argent issu des taxes d'apprentissages versées par des patrons favorables au privé.

☉ Il suffit de gonfler artificiellement le niveau d'investissement d'une école pour que le taux de 10% représente des sommes importantes.
Les exemples sont nombreux.....

☞ Il faut donc rester attentifs, très vigilants devant les nouvelles tentatives de détournement de fonds publics et de démantèlement du service public qui pourraient voir le jour.

☞ La Laïcité, principe de notre constitution, donne à l'Etat, le devoir d'organiser l'enseignement, et à la République, l'obligation de garantir la cohésion sociale.